



Webinaire France ruralités :

Mesures culture

Mardi 5 mars de 14h à 15h

**Présentation des mesures
France ruralités**





Introduction

**Emmanuelle
Le Bris**

Directrice adjointe du
programme Petites villes
de demain





Déroulé

1. Présentation des mesures culture

Valérie Travier

Cheffe de bureau de la lecture
publique, Ministère de la Culture

Guillaume Juin

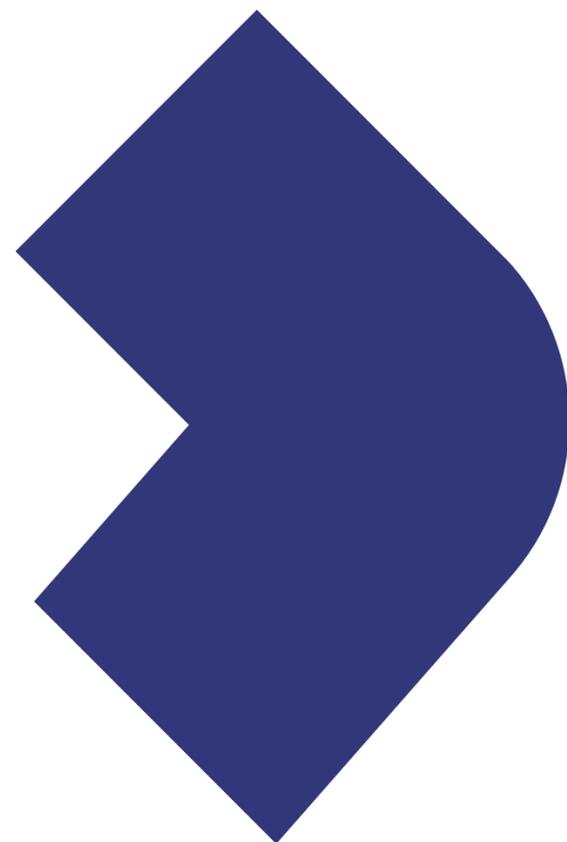
Adjoint à la cheffe du département
des territoires, Ministère de Culture

2. Questions/ réponses



Présentation des mesures culture

1.



Valérie Travier

Cheffe de bureau de la lecture
publique, Ministère de la Culture

Guillaume Juin

Adjoint à la cheffe du département
des territoires, Ministère de Culture

- **Mise en place d'un plan en faveur de l'ingénierie culturelle en ruralité**

- Accompagnement d'un projet culturel de territoire par un VTA (volontariat territorial en administration).

- Accès des communes rurales et des EPCI ruraux, en particulier les collectivités territoriales bénéficiaires du programme Villages d'avenir, à des webinaires d'information sur l'ingénierie culturelle dans les territoires ruraux.

- Accompagnement des projets patrimoniaux et culturels des collectivités territoriales bénéficiaires du programme Villages d'avenir.

- Accompagnement d'un projet culturel de territoire dans le cadre du FIT (fonds d'innovation territoriale).

- Accès renforcé aux actions hors-les-murs des labels de création du ministère de la culture par le développement de partenariats entre les communes rurales et les EPCI ruraux et les établissements culturels labellisés du territoire.

● Protection du patrimoine religieux

Cette mesure fait suite aux annonces du Président de la République du 5 juin 2023 et du 15 septembre 2023.

Ces annonces consistent en :

- un renforcement de la politique de protection au titre des monuments historiques du patrimoine religieux ;
- la création d'une souscription nationale en faveur de la restauration du patrimoine religieux, confiée à la Fondation du patrimoine, et bénéficiant d'un taux de défiscalisation renforcé.

Deux fiches pratiques ont été rédigées sur ces mesures.

- **Renforcement des contrats départementaux lecture conclus entre le ministère de la culture et les départements**

> Cette mesure s'inscrit dans le cadre du développement et de l'amplification des contrats départementaux lecture. Un Vade-mecum a été établi pour préciser la mesure.

- **Soutien renforcé aux Micro-Folies avec l'implantation d'au moins 200 Micro-Folies en milieu rural**

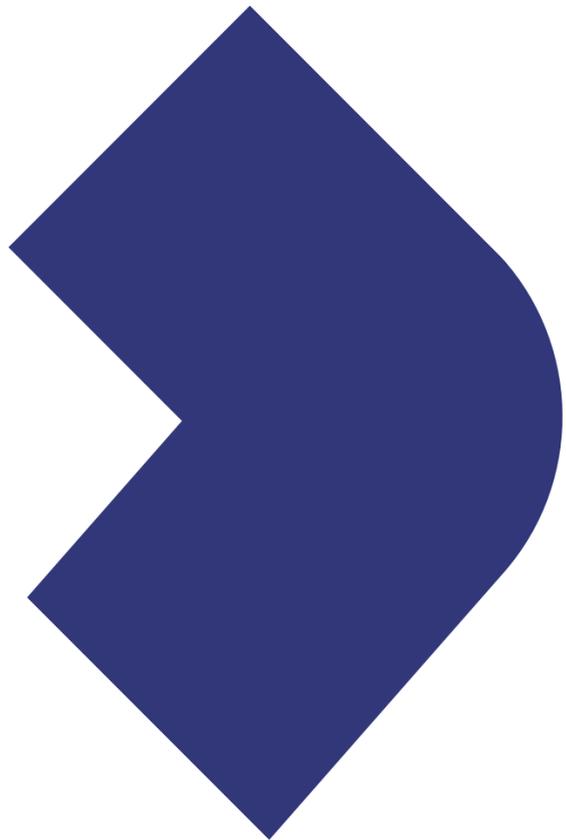
> Poursuite du déploiement des Micro-Folies en milieu rural.

Ressources :

- [Retrouvez toutes les informations concernant le fonds d'innovation territoriale](#)
- [Retrouvez le rapport sur l'action des labels de la création dans les zones rurales](#)
- [Découvrez les labels du ministère de la Culture](#)
- [Exemples de projet du Grand-Est soutenus par le FIT](#)
- [Découvrez l'Atlas des bibliothèques territoriales](#)

Questions/ réponses

2.



MERCI DE VOTRE ATTENTION !



agence nationale
de la cohésion
des territoires

agence-cohesion-territoires.gouv.fr

